

Le 4-1-1741 Chanclos assista à la messe solennelle chantée en l'église des Récollets en souvenir de l'empereur Charles VI, décédé le 20 octobre précédent. Dans le cortège qui conduisait les autorités de l'hôtel du Gouvernement à ladite église, le beau-frère de Chanclos, Christophe-Charles du Bost, était un des cinq nobles qui portaient les insignes impériaux sur des coussins de velours noir. ⁴⁴⁾

Après avoir passé quelques années à Luxembourg, le comte de Chanclos fut nommé gouverneur de la ville et du port d'Anvers, feld-maréchal commandant en chef des troupes de S.M. aux Pays-Bas, président de la junte militaire.

Le 29-11-1760, il assiste sa femme dans une requête concernant le procès intenté aux habitants de Dudelange (biens chargés de vente) ; ⁴⁵⁾ le 5-2-1761 les époux de Chanclos, en tant que seigneurs de Brandebourg, et les seigneurs d'Erpeldange signent un accord au sujet de l'administration de la justice à Bastendorf et à Tandel ⁴⁶⁾ puis c'est la mort de Chanclos survenue à Bruxelles le 19-2-1761.

Décidée à quitter le pays, la comtesse douairière de Chanclos commença à réaliser une partie de ses biens situés au Luxembourg.

Le 19-5-1761 elle vendit à J. Math. de Blockhausen, maître de forge à Berg, sa part de la seigneurie de Brandebourg, et cela au prix de 25.000 écus. ⁴⁷⁾

Le 8-11-1763, elle s'adresse au Conseil Provincial pour obtenir « un octroi exclusif » pour la recherche et l'exploitation « de veines de houilles ou charbon de terre dans sa terre de Mont St-Jean dont elle était dame en partie. A cette requête extraordinaire, d'ailleurs basée sur aucune source précise, s'opposèrent les seigneurs avoisinants : « le sieur de Wiltz, Messire Albert, baron de Boland, comme co-seigneur de Dudelange e.a.l., Louis de Zievel, seigneur de Bettembourg e.a.l. (v. fasc. X), et le sieur d'Arnoult et de Soleuvre de la seigneurie de Differdange. Le gouvernement « en se basant sur les droits du souverain suivant les lois 1, 2 et 3 au Code de Metalar et Net », ⁴⁸⁾ n'agréa pas la demande de la comtesse.

En janvier 1764, la douairière de Chanclos relaisse à Th. Krips, meunier à Kayl et à Dom. Krips meunier à Dudelange, à titre de bail, la moitié de la terre et seigneurie de Mont St-Jean, pour un terme de six ans. Les bailleurs pouvaient profiter de la maison seigneuriale à Dudelange et de toutes les rentes et amendes à l'exception de celles des communes d'Eich et de Strassen. La comtesse de Chanclos s'était également réservé certains droits, dont la perception du 10^{me} et du 20^{me} denier, la grande dîme, le moulin bannal et la brasserie de Dudelange, une pièce de terre près du moulin Donan à Eich, une maison près des Bons Malades ainsi que le « Herrenwald ». Les bailleurs avaient à payer à la comtesse 700 écus à 56 sols par an et à fournir au curé de Dudelange 15 maldres de seigle et autant d'avoine par an.

Quatre ans plus tard, la brasserie fut cédée pour la somme de 150 écus à Dom. Krips. ⁴⁹⁾ Nous avons vu (fasc. XII p. 316) comment, au